



Crésus Banking

7.2.8 - Traiter à nouveau ou supprimer un mouvement comptabilisé

7.2.8 - Traiter à nouveau ou supprimer un mouvement comptabilisé

Si un mouvement comptabilisé doit être traité à nouveau, sélectionnez-le dans la section *Mouvements traités* du fichier Banking et cliquez sur *Remettre en attente*.

Le mouvement concerné sera automatiquement *décomptabilisé* puis *recomptabilisé* (selon les éventuelles nouvelles données apportées) lors de la prochaine comptabilisation.

Si vous souhaitez supprimer ce mouvement de votre comptabilité, alors supprimez-le (mode complet > *Supprimer*) après l'avoir remis en attente. Il sera *décomptabilisé* lors de la prochaine comptabilisation.